

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	20

Absents ayant donné un pouvoir : M. Gérard HUET à M. Philippe BAUMY, Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Hervé LHOMME, Mme Vanessa CHABOURINE à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY,

Date de la convocation

20 juin 2025

A été nommé secrétaire : M. Philippe BAUMY

Date d'affichage

20 juin 2025

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2025-028 du 24 avril 2025 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

Objet de la délibération

1 Achat public

1-1 Marchés Publics

1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 Juin 2025 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse des entreprises suivantes :

Lot n°1 : Terrassement, voirie et réseaux : TPVL pour un montant de 116 200 € HT soit 139 440 € TTC.

Lot n°2 : Eau potable : TPVL pour un montant de 10 233 € HT soit 12 279.60 € TTC.

Lot n°3 en option : Isi Elec pour un montant de 21 754.46 € HT soit 26 105.35 € TTC.

2025-050 - Choix des entreprises pour l'aménagement du chemin des Bourrassières

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY,

et publication ou notification

3/7/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,
- **DECIDE** de retenir l'offre des entreprises suivantes :
- Lot n°1 : Terrassement, voirie et réseaux : TPVL pour un montant de 116 200 € HT soit 139 440 € TTC.

- Lot n°2 : Eau potable : TPVL pour un montant de 10 233 € HT soit 12 279.60 € TTC.
- Lot n°3 : l'option telle que présentée n'est pas retenue.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Philippe BAUMY



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

